

ATTESTATION DE TYPE
 COMMISSION D'EXPERTISE - TYPE DE VHC. A. MOT.

Catégorie Moteur auxiliaire pr. bicyclette	Marque LUZT	Désignation du type / Signe de reconnais. M 58/50	Bordereau-type N° 914.B
--	-----------------------	---	-----------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Désignation "LUZT M 58/50" sur plaquette du constructeur
 N° de châssis frappé Suivant la marque de la bicyclette
 N° de moteur frappé A l'avant sur carter magneto au-dessus des câbles, et s/plaquette construct.
 Constructeur du châssis Suivant la bicyclette
 Constructeur du moteur LUZT G.m.b.H., BRAUNSCHEWIG - KRALENRIEDE (Allemagne)

MOTEUR	CHASSIS Suivant la bicyclette	CARROSSERIE
Marque et type LUZT M/58-50 Genre Mot.auxil.pr.bic. Carburant Benzine/huile Nombre cyl. 1 Temps 2 Alésage 40 mm. Course 39,5 mm. C.V.-impôt 0,252 Cylindrée totale 49,6 cm³ C.V. frein 1 Refroidissement Air Empl. du moteur	Nombre d'essieux Entraînement sur 1. Frein 2. Frein 3. Frein Frein de remorque Direction Crochet de remorque Nombre de vit. avant Vit. en 1 ^{re} vit. en prise dir. 1)	Constructeur Genre/Forme Bicyclette avec moteur auxiliaire Nombre de portes Nombre de places ass. Total 1 Avant Milieu Arrière Nombre de places debout --- Pour motos : Siège arrière --- Sidecar ---

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du véhicule châssis moteur	kg.	kg.	10 kg.
Capacité de charge du châssis (Art. 11 RE)	kg.	kg.	kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	kg.	kg.	kg.
Charge utile	kg.	kg.	kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)			kg.
Pneumatiques : Dimension			simples / jumelés
Capacité de charge (par pneu kg.) par essieu	kg.	kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

Phares : Marque
 Feux de position
 Feux stop
 Indicateurs de direction : Syst.
 Avertisseur
 Syst. anti-éblouissant
 Feux rouges
 Eclairage du N° de contr.
 Emplacement
 Essuie-glace

DIMENSIONS

Voie { avant
 arrière }
 mm.
 mm.
 Largeur hors-tout AV. AR.
 mm.
 Empattement
 mm.
 Longueur hors-tout
 mm.
 Hauteur (non chargé)
 mm.
 Garde au sol
 mm.
 Porte à faux, arrière
 mm.
 Crochet de remorque (haut. dep. sol)
 mm.
 Crochet de remorque (porte à faux)
 mm.
 Diamètre de braquage ext. gauche
 m.
 Diamètre de braquage ext. droite
 m.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge
 mm.
 Largeur du pont de charge
 mm.
 Hauteur intérieure
 mm.
 Haut. du pont dep. le sol
 mm.
 Ridelles (hauteur)
 mm.

OBSERVATIONS

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. RB)
 1) Vitesse maxima : Lors de l'expertise de bicyclette équipée avec le moteur auxiliaire "MIZ" il faut contrôler la vitesse maxima qui ne doit pas dépasser 40 km/h. au régime maxima du moteur ; sinon le vhc. est à immatriculer comme motocyclette.

Lieu et date de l'expertise-type

Zürich, le 20. 5. 1952

La commission d'expertises-types